INSCRIPTION ET PRISE EN CHARGE

100 % des formations sont susceptibles d'être prise en charge

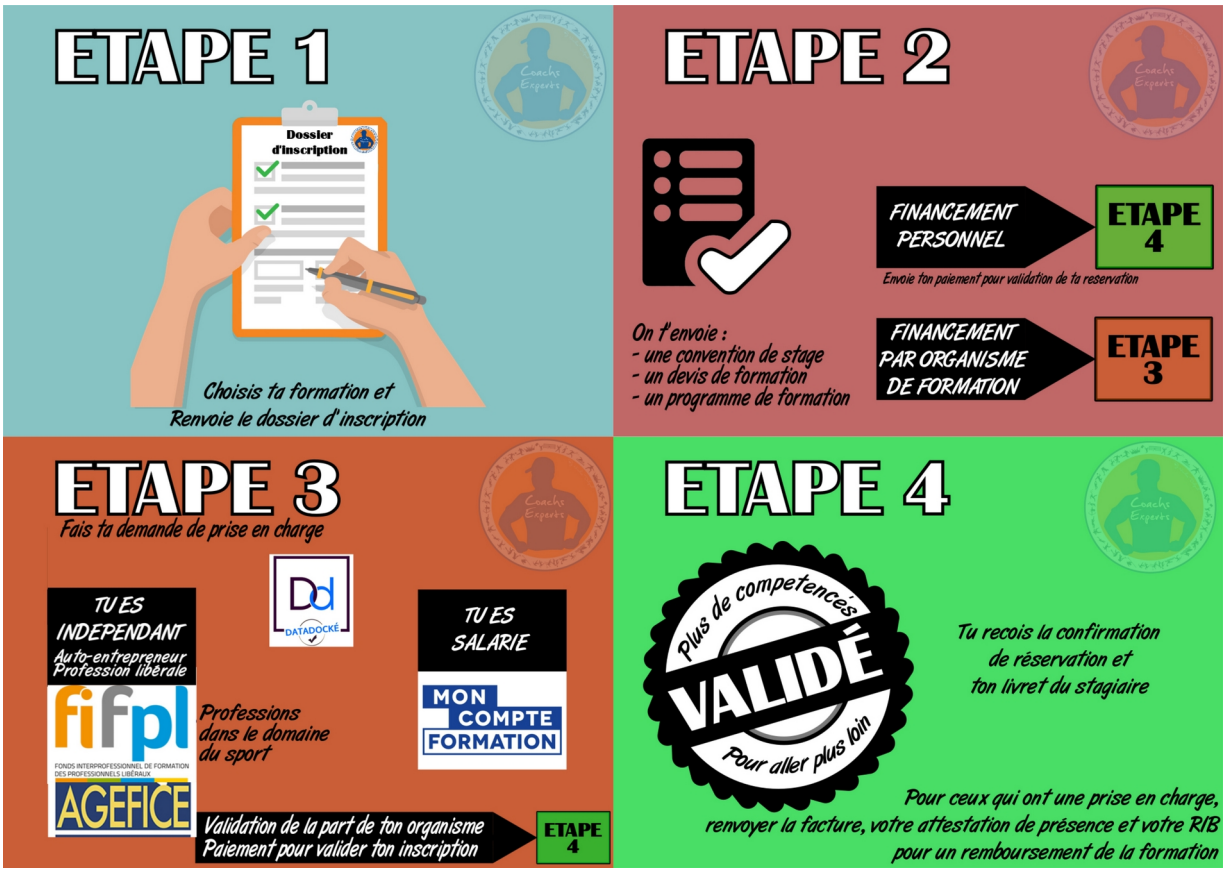

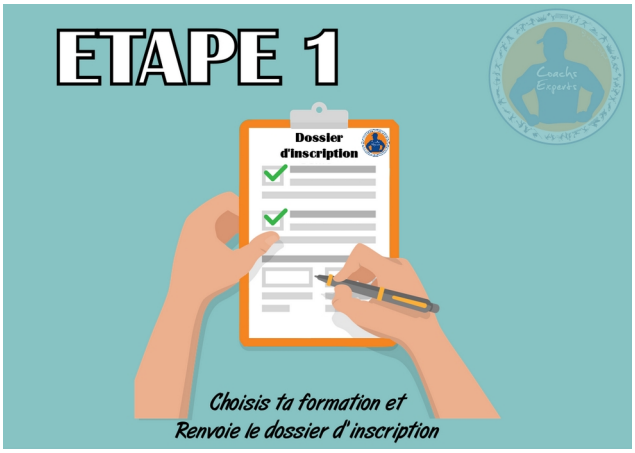

Etape 1
Dossier d'inscription

Il existe un dossier d'inscription spécifique à chaque formation (dans leur descriptif). Il comprends toutes les informations nécessaires pour suivre nos formations.

Il te suffit de sélectionner la formation souhaitée et de cliquer sur le dossier d'inscription.

Puis tu nous le renvoies par mail ou par la poste.

Si tu prends en charge toi même la formation, il te suffit de payer en ligne la formation souhaité (en ligne ou en présentiel).

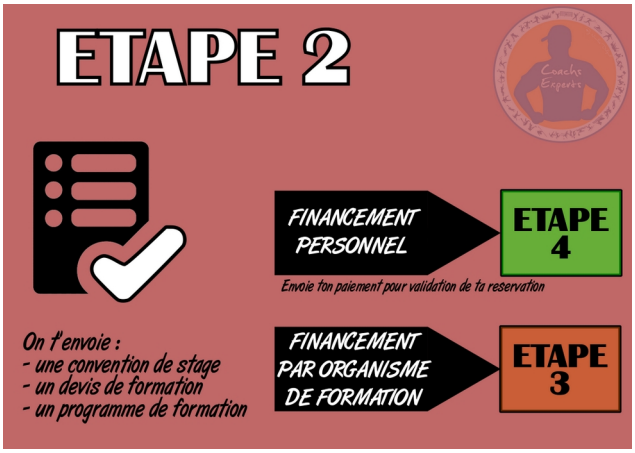

Etape 2
Devis et convention

Nous t'envoyons par la suite un devis de la formation souhaitée et le programme de formation. tu reçois aussi votre convention de stage pour une éventuelle prise en charge.

Si tu souhaites faire une demande de prise en charge de la formations, nous t'envoyons les différents documents nécessaires :
=> la convention de stage
=>le devis de formation
=>le programme de formations

La plus part de ces documents seront dans le dossier d'inscription.

Si tu ne fais pas de demande de prise en charge., tu peux payer directement en ligne la formation souhaité et commencer directement après le paiement si c'est une formation en ligne.

Dans tous les cas, une fois le paiement effectué, tu es automatiquement inscrit à la formation.

Etape 3
Prise en charge

Fais ta demande de prise en charge. En tant qu'indépendant, tu cotises, par le biais de l'URSAFF, au FONGECIF ou au FIFPL. Et si tu es salarié , tu peux te rendre sur ton compte formation.

Si tu es indépendant (auto-entrepreneur , en déclaration contrôlé, BNC), tu cotises à l'URSAFF amis aussi à un organisme pour les prise en charge de tes formations. Tu es soit au FIFPL soit à l'AGEFICE.

Tu dois crée ton compte adhérent puis faire ta demande de prise en charge avec tous nos documents (avec ton document de l'URSAFF, ton numéro de siret.

Ta réponse de prise en charge peut avoir un délai de plus d'un mois.
Il te donne une réponse sur la totalité ou une partie de la somme.

Ensuite tu effectues le paiement (par internet ou par chèque) et ton inscription est validée.

Si tu es salarié, tu vas sur le site internet Mon Compte Formation.

Tu crées ton compte adhérent afin de voir la somme ou le nombre d'heures de formation que tu disposes.

Ensuite tu fais ta demande avec les documents à disposition.

Etape 4
Réservation confirmée

Tu as effectué ton paiement, ton dossier est alors complet. Tu reçois ton livret du stagiaire. A la fin de la formation, tu recevras les documents nécessaires pour ta prise en charge.

Si tu attends une prise en charge, nous te remettons ta facture acquittée, et ton attestation de présence (pour les formations en présentiel et en en ligne).

Tu renvois tout cela à ton organisme de prise en charge et tu te fais rembourser.

Tu reçois un diplôme pour la réussite de ta formation.

Si tu es à ton compte, tu reçois ton diplôme en cas de réussite et ton attestation de présence.

Création Compte FIFPL
pour les professions libérales

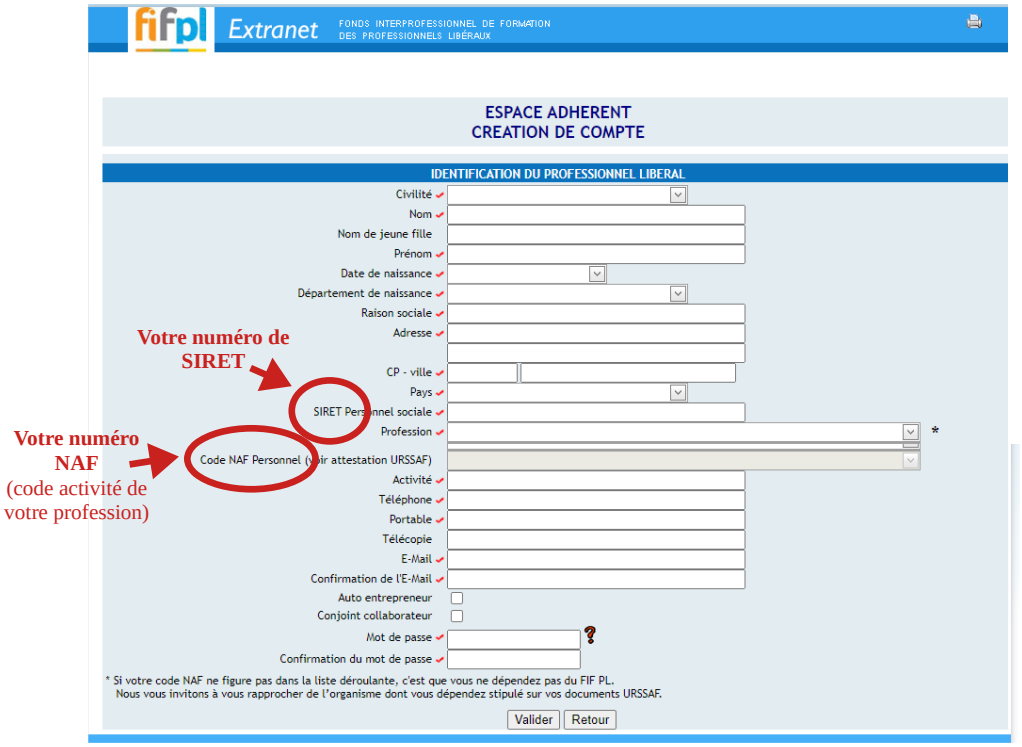

Saisir demande de prise en charge
site FIFPL pour les professions libérales

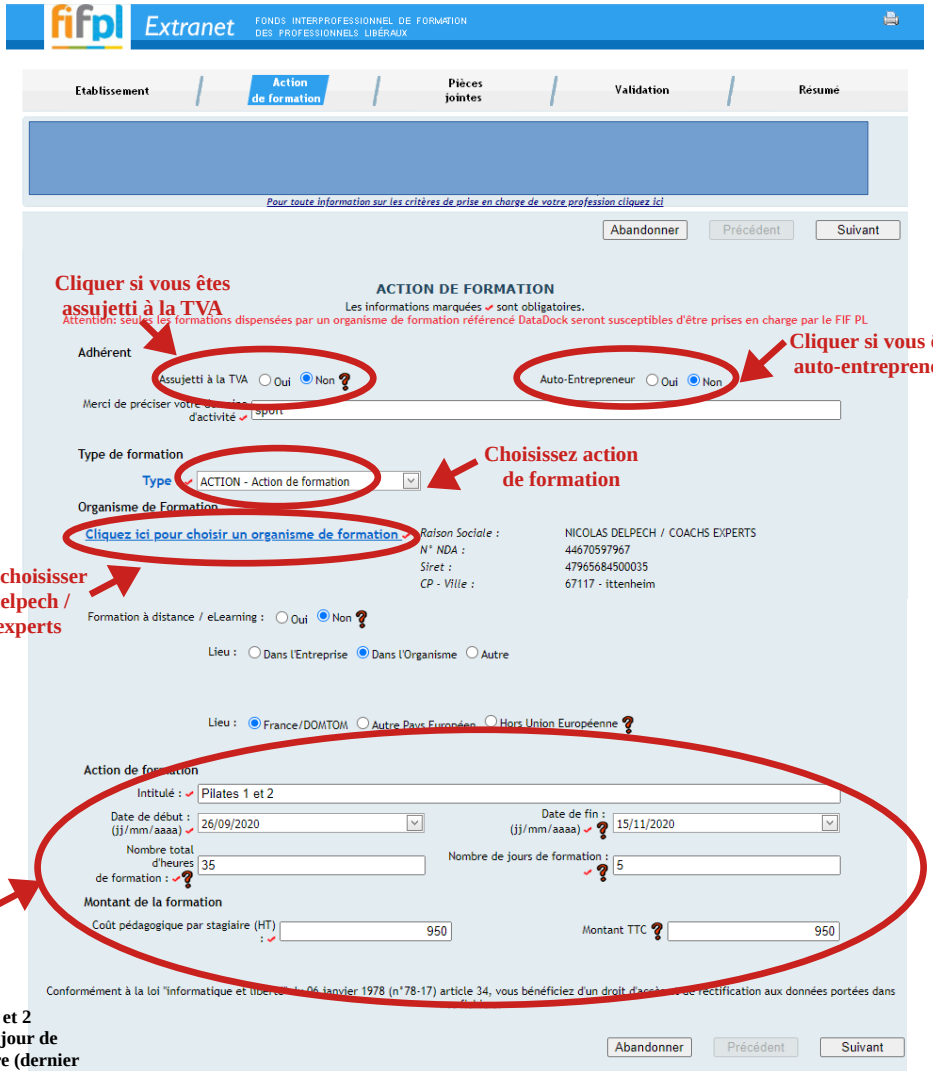

Cliquer si vous êtes assujetti à la TVA

Cliquer si vous êtes auto-entrepreneur

Choisissez action de formation

Cliquer et choisisser nicolas delpech / coachs experts

Remplisser les informations concernant la formation

Exemple avec Pilates 1 et 2
début le 26 septembre (1er jour de formation) et fin 15 novembre (dernier jour de formation)
35 h de formation sur 5 jours
tarif TTC de 950 €
(tarif avec une prise en charge)

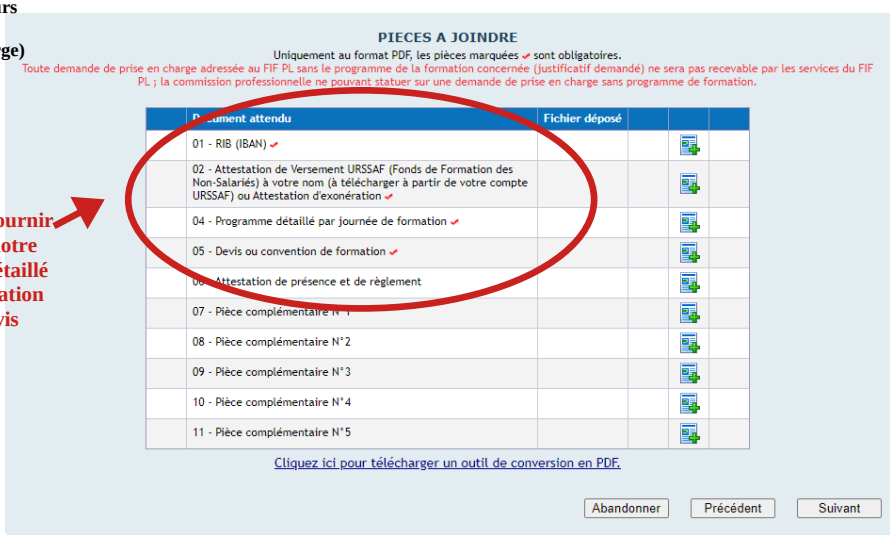

Documents à fournir en joignant notre programme détaillé de votre formation et votre devis